



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4970

Approbation d'une convention de prêt à titre gratuit entre la Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre et l'association Club des Amateurs d'Automobiles Anciennes, dans le cadre du salon époqu'auto du 8 au 10 novembre 2019

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/4970 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRET A TITRE GRATUIT ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DE L'AUTOMOBILE HENRI MALARTRE ET L'ASSOCIATION CLUB DES AMATEURS D'AUTOMOBILES ANCIENNES, DANS LE CADRE DU SALON EPOQU'AUTO DU 8 AU 10 NOVEMBRE 2019 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les collections du Musée de l'automobile Henri Malartre sont reconnues pour leur richesse et leur diversité, tant pour les automobiles que pour les motos. Elles illustrent toutes les époques et les genres de production.

Le Musée de l'automobile Henri Malartre est sollicité par le Club des Amateurs d'Automobiles Anciennes qui souhaite obtenir le prêt de véhicules dans le cadre du 41^{ème} salon Epoqu'auto du 8 au 10 novembre 2019 à Eurexpo, Chassieu.

Le salon Epoqu'auto connaît un succès toujours plus important auprès du public (68 700 visiteurs en 2018).

Ce prêt de véhicules contribuera à la valorisation de l'image du Musée de l'automobile Henri Malartre dans le monde des collectionneurs et des amateurs européens de véhicules d'exception.

Le musée pourra communiquer auprès de différents public (amateurs, collectionneurs, grand public..) sur ses collections ainsi que sur son programme d'événements et d'animations 2019/2020.

En conséquence, il vous est proposé d'accorder au Club des Amateurs d'Automobiles Anciennes le prêt des véhicules suivants :

- Automobile MASERATI "cabriolet" type A6G de 1957 N°INV 1972.04.36 (Valeur assurance : 2 500 000 €)
- Automobile CITROEN prototype TPV de 1936 N°INV 1972.04.12 (Valeur assurance : 20 000 €)
- Automobile AUDIBERT et LAVIROTTE double phaéton de 1898 N°INV 1972.02.01 (Valeur assurance : 300 000 €)
- Moto GNOME RHONE modèle major de 1935 N°INV 1972.04.77 (Valeur assurance : 4 000 €)
- Moto GNOME RHONE modèle R3 de 1950 N°INV 1976.01.01 (Valeur assurance : 10 000 €)
- Moto GNOME RHONE modèle CM1 de 1931 N°INV 1972.04.89 (Valeur assurance : 10 000 €)

Ce prêt est consenti pour 5 jours, du 8 au 12 novembre 2019 (transports aller et retour, montage, démontage, exposition prévue).

La convention de prêt définissant les droits et obligations respectifs des parties est jointe au présent rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de prêt susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée de l'automobile Henri Malartre et le Club des Amateurs d'Automobiles Anciennes de Lyon, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER